

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 16 MARS 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Luc Lafond , suppléant du maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général – secrétaire-trésorier par intérim

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 20 h et adoption de l'ordre du jour.

03-16-118

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-16-119

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-16-120

Présentation de M. Francis Gingras – Dossier évacuation médicale hors route.

M. Francis Gingras, directeur du Service incendie de la Ville de Ville-Marie, vient présenter les grandes lignes des procédures opérationnelles en cas d'évacuation médicale hors route.

Lors d'un appel 911, nécessitant une évacuation médicale hors route, le Service de sécurité incendie de Ville-Marie et le Service de sécurité incendie le plus près de l'intervention, se rendront sur les lieux.

Un poste de commandement sera établi et l'intervention de deux pompiers officiers et de deux pompiers de Ville-Marie, de même qu'un pompier officier et un pompier du Service de sécurité incendie le plus près, est prévue.

Il reste encore quelques points à discuter, notamment avec les Services de sécurité incendie de l'Est du Témiscamingue et de Notre-Dame-du-Nord qui eux possèdent déjà un traîneau. Les discussions avancent bien.

M. Gingras rappelle également que chaque situation est différente, mais qu'il faut tout de même s'assurer d'une procédure qui fera en sorte que les interventions se feront de manière sécuritaire et sans danger pour les secouristes.

Considérant l'avancement du dossier d'évacuation médicale hors route concernant la mise en place d'une procédure sécuritaire;

Considérant que la MRC a acheté les équipements pour être en mesure d'offrir le service d'évacuation médicale hors route;

Considérant que les équipements sont utilisés par le SSI de Ville-Marie;

Considérant que M. Francis Gingras, chef pompier de Ville-Marie et Duhamel-Ouest a monté une procédure d'opération pour l'utilisation des équipements;

Considérant qu'il a validé le tout avec les membres du CSI, la SQ, les ambulanciers, le SSI de Rouyn-Noranda et un responsable en santé et sécurité;

Considérant que pour les besoins des opérations, M. Francis Gingras doit avoir la marge de manœuvre nécessaire afin d'entretenir les équipements;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver les procédures d'intervention pour les évacuations médicales hors route, telles que décrites par M. Francis Gingras et validées par les membres du CSI, la SQ et les ambulanciers;
- ❖ D'autoriser le SSI de Ville-Marie à effectuer la gestion et l'entretien des équipements pour le service d'évacuation médicale hors route, à l'intérieur du budget alloué en début d'année pour la gestion de ce service.

03-16-121 **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

03-16-122 **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 14 mars 2016.

03-16-123 **Offre de services concernant la démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux.**

Le conseil des maires prend acte du devis concernant le projet d'*Étude sur la gouvernance, les infrastructures et équipements territoriaux ainsi que sur les services et ressources municipaux au Témiscamingue.*

Considérant que ce devis a été lu, approuvé et recommandé par le comité de travail du GAMME;

Considérant que ce devis prévoit l'embauche d'un chargé de projet afin d'aider la MRC de Témiscamingue dans la réalisation de ce mandat;

Considérant que le comité de travail du GAMME recommande l'embauche de M. Denis Clermont à titre de chargé de projet, vu son expertise du monde municipal, des particularités régionales et du milieu rural;

Considérant les besoins d'études et d'analyses comptables, juridiques, opérationnelles et autres en lien avec la réalisation du mandat;

Considérant les disponibilités budgétaires au Fonds de développement du territoire et la recommandation du comité de travail du GAMME d'utiliser ce fonds;

Considérant que le MAMOT offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ pour la réalisation d'études de regroupements municipaux;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le devis concernant le projet d'*Étude sur la gouvernance, les infrastructures et équipements territoriaux ainsi que sur les services et ressources municipaux au Témiscamingue*;
- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Denis Clermont, à titre de chargé de projet, pour la réalisation de ce mandat, ses honoraires n'excédant pas 1 000 \$ par mois;
- ❖ D'allouer un montant maximal de 50 000 \$, budget alloué pour soutenir la démarche de cet important chantier, notamment pour des services professionnels (fiscalité, juridique, communications, etc.);
- ❖ D'autoriser M. Tomy Boucher, directeur général – secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Témiscamingue, à faire une demande d'aide financière pour et au nom de la MRC, au MAMOT dans le cadre du Volet 1 – Assistance financière à la réalisation d'études de regroupements.

La MRC de Témiscamingue s'engage à assister le chargé de projet tout au long du processus, à lui fournir les ressources financières et humaines ainsi que les outils nécessaires à la réalisation de son mandat.

La MRC de Témiscamingue verra à faire les représentations d'usage auprès des municipalités locales, des acteurs socioéconomiques et des diverses instances concernées de près ou de loin, afin de s'assurer de la meilleure collaboration qu'il soit pour accomplir cette importante démarche.

03-16-124

Montants résiduels du Pacte rural – Projet de borne de recharge pour le circuit électrique.

Le conseil des maires prend acte des documents fournis en lien avec le projet de borne de recharge pour le circuit électrique.

Considérant le montant résiduel du Pacte rural 2014-2019 de 17 375,18 \$, devant être engagé avant le 31 mars 2016;

Considérant l'intérêt pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue de se doter d'un circuit de bornes de recharge électrique, permettant aux propriétaires de véhicules électriques de se déplacer à la grandeur de la région;

Considérant que ce projet a une portée territoriale et que certaines municipalités ont déjà manifesté leur intérêt pour en installer sur leur territoire;

Considérant que l'achat de quatre bornes électriques de 240 volts est estimé à 4 800 \$ par borne pour un coût total de 19 200 \$;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à poursuivre et compléter le projet de borne de recharge pour le circuit électrique et d'allouer les montants résiduels du Pacte rural 2014-2019, soit un montant de 17 375,18 \$ à la réalisation de ce projet.

03-16-125

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour une réunion d'information sur les programmes d'infrastructures dont il est responsable.

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) administre plusieurs programmes d'aide financière pour les infrastructures (Programme d'infrastructures municipales d'eau (Volets 1 et 2), Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (Volets 1 à 5), Programme de transfert de la taxe sur l'essence, Fonds Chantiers Canada-Québec, Fonds municipal vert, etc.) et que le nouveau gouvernement fédéral a l'intention de relancer le financement des infrastructures;

Attendu que lors du congrès de septembre 2015, le ministre Pierre Moreau a répété à maintes reprises l'importance pour son ministère de soutenir les municipalités, mais que la direction régionale de son ministère refuse de tenir une séance d'information pour les municipalités locales, prétextant que l'information est disponible sur Internet;

Attendu que ces programmes d'infrastructures sont importants pour les municipalités locales, en termes de retombées économiques. Les modalités de ces programmes font souvent en sorte que les délais sont courts. Il faut avoir toute l'information pour se préparer et être prêt à déposer des projets;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au MAMOT d'organiser une réunion d'information (pour les municipalités locales) sur les programmes d'infrastructures dont il est responsable. La MRC offre sa collaboration pour l'organisation de cette réunion d'information;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au MAMOT d'améliorer leur communication avec les municipalités notamment au niveau de la diffusion de l'information;
- ❖ Que cette résolution soit transmise à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au ministre Luc Blanchette, à M. Denis Moffet, directeur régional du MAMOT et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Gestion des matières résiduelles.

03-16-126

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

03-16-127

Autorisation pour appel d'offres – Transport de conteneurs de type « Roll-off » / Gestion des matières résiduelles (Écocentre) – CM, art. 935 et 936.

Considérant que le contrat de transport des conteneurs des relais d'écocentre locaux (REL) vient à échéance le 30 avril 2016 et que la MRC doit donc retourner en appel d'offres pour ce contrat;

Considérant que l'appel d'offres pour le transport des conteneurs de type « Roll-off » avait été autorisé par le conseil des maires le 20 mars 2013 et avait été octroyé le 17 avril 2013 à l'entreprise Transport Symkam (2937026 Canada inc.) pour les secteurs Centre et Sud et à Service de conteneurs Jean-Marc Robert pour les secteurs Est et Nord;

Considérant que l'entente était d'une durée de trois ans, du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 12 février dernier de demander des appels d'offres selon deux options : trois ans ou cinq ans afin de permettre à des transporteurs intéressés de s'équiper en conséquence afin de pouvoir soumissionner;

Considérant que les coûts inhérents sont inclus au budget de la MRCT;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour le transport de conteneurs de type « Roll-off » mentionné au préambule ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT;
- ❖ De demander, dans l'appel d'offres, une soumission pour trois ans et une autre soumission pour cinq ans.

03-16-128

Appui à la MRC de Pierre de Saurel concernant la position de la MRC sur le contenu du projet de loi 83 modifiant, entre autres, certaines dispositions de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

Le conseil des maires prend acte de l'appui de la MRC des Laurentides en lien avec une résolution adoptée par la MRC de Pierre de Saurel concernant la position de cette MRC sur le contenu du projet de loi 83 modifiant, entre autres, certaines dispositions de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*;

Considérant que ce projet de loi peut avoir des incidences directes sur les municipalités au Témiscamingue qui gèrent leur Société d'habitation;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les MRC des Laurentides et de Pierre de Saurel en exprimant également son désaccord avec le contenu du projet de loi 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres :
 - Constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
 - Faire en sorte que ce nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine.
- ❖ Que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au ministre Luc Blanchette, au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

03-16-129

Consultation dans le cadre du PGMR : les 24, 30 et 31 mars prochains.

Un rappel est effectué en lien avec la consultation publique prévue dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020. Les consultations se tiendront aux dates, heures et endroits suivants :

- 24 mars, à 19 h, Salle polyvalente de Guérin;
- 30 mars, à 19 h, Salle le Pavillon de Laverlochère;
- 31 mars, à 19 h, Salle de l'Âge d'Or, à Témiscaming.

03-16-130

Rencontre de la FQM.

Le préfet fait rapport du dernier CA de la FQM. Il a notamment été question des sujets suivants :

- La décentralisation de la gestion des gravières/sablières;
- Le projet Énergie Est;
- Les dossiers d'érosion des berges riveraines. À ce sujet, le préfet souhaite avoir des cas concrets afin de les faire parvenir au directeur de la FQM;

- La Table de concertation en développement local et régional, prévue le 27 avril prochain à Québec;
- La protection des sources d'eau;
- Le prochain congrès de la FQM qui aura comme région-vedette le Haut-Richelieu.

03-16-131

Taxes scolaires.

Le maire de Rémigny, M. Jocelyn Aylwin, souhaite connaître les impacts de la hausse globale de l'évaluation dans sa municipalité sur le taux de taxation scolaire.

Le maire de Nédélec, M. Denis Paquet, s'informerá lors de la prochaine rencontre des Commissaires.

La MRC collectera également de l'information de son côté et enverra un mémo à toutes les municipalités afin d'informer ces dernières des impacts d'une hausse d'évaluation sur les taxes scolaires.

03-16-132

Invitation – Journée portes ouvertes à la Ferme Témistar et conférence de la planification stratégique du Témiscamingue sur les enjeux et défis liés à la démographie et la mondialisation.

La mairesse de St-Eugène-de-Guigues, également propriétaire de la Ferme Témistar, M^{me} Édith Lafond, invite les mairesses, maires et toute la population du Témiscamingue à venir visiter leurs nouvelles installations robotisées, incluant une litière compostable.

Le préfet en profite également pour inviter les élus et la population à une conférence sur la mondialisation et la démographie, le 12 avril prochain à Lorrainville. Cette conférence est organisée par le comité de la planification stratégique du Témiscamingue.

03-16-133

Impact de la remise à l'eau des touladis.

Une information circulerait à l'effet que la remise à l'eau des touladis, suite à leur prise, entraînerait un taux de mortalité de 100 % une fois remise à l'eau.

La MRC procédera aux vérifications afin de valider cette information qui risque d'avoir un impact majeur sur le programme d'ensemencement des touladis dans le lac Kipawa.

03-16-134

Adoption du plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (région Abitibi-Témiscamingue).

Attendu l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

Attendu que le plan d'action annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

Attendu que l'adoption du plan d'action est nécessaire pour recevoir le premier versement de la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le plan d'action relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale comprenant les éléments suivants :
 - Tableau 1 (Table GIR) année 2015-2016 (version du 7 mars 2016);
 - Tableau 1 (Table GIR) année 2016-2017 (version du 7 mars 2016);
 - Tableau 1 (Table GIR) année 2017-2018 (version du 7 mars 2016);
 - Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2015-2016 (version du 17 février 2016).

03-16-135

Restructuration de la MRC de Témiscamingue – Offre de services pour l'embauche d'une directrice générale – secrétaire-trésorière.

Considérant que le conseil des maires, suite à l'annonce de son départ en janvier dernier, a offert à M^{me} Lyne Gironne un congé sans solde d'une durée de six mois;

Considérant que M^{me} Lyne Gironne a manifesté son intérêt à réintégrer ses fonctions au sein de la MRC de Témiscamingue et par le fait même, se prévaloir de l'offre de la MRCT;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à procéder à la réembauche de M^{me} Lyne Gironne, avec une période de probation de six mois;
- ❖ De statuer que cette réembauche ne peut se faire avant le prochain conseil des maires du 20 avril prochain;
- ❖ D'aller chercher les outils nécessaires afin d'effectuer une analyse rigoureuse de l'organigramme de l'organisation.

M^{me} Gironne devra se soumettre à différentes conditions qui lui permettra d'assurer ses fonctions dans un meilleur climat de travail afin d'éviter un épuisement professionnel.

03-16-136

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

Levée de l'assemblée.

03-16-137

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Denis Paquet
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 20 avril 2016

Il est 21 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Tomy Boucher, directeur général –
secrétaire-trésorier par intérim

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**